



78 & 80, rue Vaneau – 75007 PARIS

Tél : 01.42.22.37.02

Courriel : unsa.defense@orange.fr

Site intranet : <http://unsa.defense.gouv.fr>

Site internet : <http://www.unsadefense.fr>

Paris, le 26 mars 2026

Comité Social d'Administration Ministériel

C.S.A.M

Paris, le 26 mars 2026

Déclaration Liminaire UNSA-Défense

**Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs.**

Nous voici réunis pour ce CSA Ministériel de printemps, avec un ordre du jour axé pour l'essentiel, sur le scrutin électoral de fin d'année 2026, sanctuarisant la respiration démocratique de ce ministère dans sa dimension civile, de l'ensemble de la Fonction Publique d'ailleurs. Aussi sans entrer dans l'ensemble des points de l'actualité sociale, la déclaration de l'UNSA Défense sera brève.

Avant toute chose, l'UNSA souhaite s'associer au deuil frappant notre communauté de Défense mais aussi bien sûr la famille de l'adjudant-chef Arnaud Frion tué en Irak il y a quelques jours. Également, notre soutien va aux 6 blessés par l'attaque d'un drone iranien d'un conflit dont la France tâche de se tenir éloignée... et pourtant.

Nous l'avons répété ici à de nombreuses reprises au cours des derniers CSA Ministériels, le monde est entré dans une ère de déraison et cette réalité s'impose aussi à nous, administration comme représentants des personnels. **Nous remercions d'ailleurs le directeur de la DRHMD et les officiers de l'Etat-Major des Armées pour la présentation faite il y a quelques jours de la conflictualité du monde, des stades de préparation à toute éventualité, y compris la pire, et cela témoigne, pour ce qui concerne l'UNSA, de la maturité du dialogue social dans ce ministère dont nous sommes, disons-le, assez fiers.** Bien évidemment, comme tout le monde, la situation nous inquiète, rebat les cartes des priorités, met à l'épreuve notre solidarité nationale, également notre résilience quand bien même nous avons entendu la ministre des Armées rappeler qu'elle n'appréciait pas cette description.

Cette actualité nous renvoie aussi à la modestie de notre mandat et à l'humilité nécessaire face aux souffrances, aux atrocités, endurées par les peuples de quelques cotés qu'ils soient. Malgré cela, il nous faut bien revenir à l'objet de ce CSAM : les élections professionnelles.

Plusieurs projets de textes sur ce sujet vont être soumis au vote des élus et la minutie de la préparation par les équipes de la DRHMD font que nous avons pu étudier et valider nos positions que nous exprimerons au moment des votes. C'est vrai que l'exercice est complexe entre le nombre de scrutins, la fiabilisation des listes d'électeurs, les conditions d'éligibilité ou du respect de la stricte parité proportionnelle par scrutin. Il nous faut par ailleurs et collectivement user de pédagogie notamment pour les nouveaux entrants, sur les différentes étapes et scrutins de cette élection. La légitimité des fédérations syndicales est aussi à ce prix, celui de la participation et nous entendons bien que le ministère prendra toutes les précautions utiles afin de permettre à chacune et à chacun d'exercer son droit de vote, notamment par la limitation des contraintes professionnelles non urgentes ou décidées la veille du scrutin. L'UNSA vous l'a dit également, notre fédération est opposée à la méthode retenue de recueil des candidatures et notre faveur va vers une candidature par scrutin... nous savons trop que souvent « l'enfer est pavé de bonnes intentions » et ce ne sera pas faute de vous avoir alerté sur le sujet. Espérons que les faits démentiront cet a priori.

Puisque le CSAM est une instance ouverte à l'ensemble des sujets que souhaitent porter les fédérations syndicales, nous avons pour vous, monsieur le directeur, quelques sujets ou d'explication ou d'inquiétude que nous souhaitons porter à votre égard et à votre analyse.

Le démantèlement de la Direction des Territoires, de l'Immobilier et de l'Environnement (DTIE) et son intégration dans une direction commune avec le SID. Quel est l'avenir de la chaîne logement dont le projet présenté il y a quelques mois n'est pas oublié par l'UNSA ? Où en est l'analyse objective de la gestion du parc domanial et baillé ? Hormis le calendrier communiqué d'une réalité du projet IMOTHEP au 1^{er} janvier 2027, rien ne filtre de cette future organisation et il est légitime que les agents s'inquiètent en matière de transformation, de localisation, de doublons dans les domaines de soutien commun ou administratifs. En effet, rien n'est venu démentir une manœuvre RH dont la conséquence, comme toujours, serait la perte de postes... et la stratégie du « sauve qui peut » n'est hélas pas offerte à tout le monde. L'UNSA attend des réponses d'une réorganisation que nous ne souhaitons pas masquer par la période électorale à venir.

Le 12 mars dernier, la DGAFP a présenté son plan stratégique, un exercice prospectif qui n'a visiblement jamais connu cet exercice alors que nous célébrons cette année le 80^{ème} anniversaire de cette loi du 19 octobre 1946 instituant le statut général des fonctionnaires. Si l'on s'en réfère à ces perspectives qui ne valent que la vision 2026, nous en avons bien conscience, 50% de l'emploi public en France se fera par recours à l'emploi contractuel. Alors que le socle et l'esprit même de la loi installent les fonctions publiques et leurs compétences sur l'emploi titulaires, y aura-t-il encore assez d'agents pour souffler les bougies ? Quelle est la projection pour ce qui concerne le ministère des armées à cet horizon ?

Le dialogue social dans ce ministère ne se nourrit pas seulement des instances issues des scrutins dont nous allons voter les textes aujourd'hui. Mais il est vascularisé par l'engagement de centaines de femmes et d'hommes qui font vivre la solidarité, le social, la sécurité, la santé, la préservation des espaces de travail. Ces femmes et ces hommes sont ceux engagés dans les formations spécialisées, celles et ceux qui savent faire au mieux de la réalité des agents. Ces femmes et ces hommes font vivre par ailleurs l'action sociale et nous savons tous, civils comme militaires, combien ces engagements, sont précieux pour assurer la cohésion des collectifs de travail. Les comités sociaux en sont l'expression la plus vivante et réduire l'existence de ces comités sociaux à la seule ventilation et distribution des crédits d'actions communautaires et culturelles est une vision étreiquée de ce qu'est la véritable action sociale. Le projet de cartographie présenté il y a quelques jours, pour autant qu'il se veut calqué sur le maillage territorial dessiné par les bases de défense ne saurait recevoir l'approbation de l'UNSA Défense. Oui il y a les ASCC, il y a aussi les commissions restreintes, ce filet de solidarité en cas de coup dur, et tout le monde le sait. Mais par-dessus tout, il y a les valeurs transmises par l'action sociale, les projets, les actions de solidarité, de générosité, il y a surtout l'appréhension réelle de l'environnement de travail proche des agents, répondant à leurs attentes. L'UNSA n'entend pas réduire cela à de simples chiffres de cartographie. Sachez-le, tous les délégués syndicaux, les militants ne finissent pas tous élus du CSA Ministériel, mais leur engagement est largement et autant respectable parce qu'à travers ces agents engagés selon leur envie de faire pour les autres, selon leur attachement au collectif local de travail, à celui de leur établissement et de la réalité des effectifs, ils irriguent cet esprit de solidarité, cette vocation de faire un peu pour les autres dont tout le monde semble dire que ces valeurs ont tendance à disparaître. Qui plus que le ministère des armées a besoin de véhiculer ces valeurs ?

La fonction publique ne fait pas que célébrer son anniversaire. Ce serait trop beau. Elle solidifie une baisse réelle des rémunérations, conséquence du gel du point d'indice face à une inflation qui n'attend pas les agents publics. Elle sclérose les grilles indiciaires dont le sens échappe désormais à tout le monde. Elle ponctionne lamentablement la rémunération des agents en arrêt maladie de 10%. En fait, il ne devrait pas y avoir trop de monde à la fête d'anniversaire. Et voilà désormais qu'elle s'attaque aux autorisations spéciales d'absence, congés familiaux, garde d'enfants malades, etc. Encore une fois, au prétexte d'abus de quelques-uns, la solution la plus facile semble être de faire payer le plus grand nombre. Et bien non, pas pour l'UNSA qui s'oppose fermement à ce projet. Faire tomber la fièvre en cassant le thermomètre n'a jamais été et ne sera jamais la solution. Quelle est la vision du ministère des Armées sur ces dispositions régressives encore une fois dans les droits des agents ? En outre, à l'heure où les prix des carburants s'envolent, le ministère devrait assouplir la mise en œuvre du télétravail et augmenter le nombre de jours autorisé.

Voilà succinctement les quelques sujets, au-delà de l'ordre du jour, sur lesquels l'UNSA Défense attend des réponses.

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie de votre attention.

Pour l'UNSA : Laurent Tintignac / Nathalie Albertin / Stéphane Belzic / Stéphane Simon / Nathalie Cornic / Francis Dubois